

**Workmen's Compensation Board, a body corporate, and John Edward Hodgson (Plaintiffs) Appellants;**

and

**James Allen Greer (Defendant) Respondent.**

1973: November 7, 8; 1973: December 21.

Present: Ritchie, Spence, Pigeon, Laskin and Dickson JJ.

**ON APPEAL FROM THE SUPREME COURT OF NEW BRUNSWICK, APPEAL DIVISION**

*Appeal—Supreme Court of Canada—Concurrent findings of fact in two provincial courts—less reluctance to interfere where “facts” are inferences from conflicting expert evidence.*

The appellant John Edward Hodgson was injured as a result of a head-on collision between the truck driven by himself and a truck driven by the respondent. He applied to the appellant Workmen's Compensation Board for compensation for the injuries suffered. His claim was accepted and the Board subrogated to the right of action against the respondent. The sole question was the extent of the injuries suffered as a result of the accident. The medical evidence was conflicting as to the origin of seizures experienced by the appellant who to the time of the accident was a very robust and healthy man who had not previously had seizures or dizzy spells of any kind. The judge at trial awarded damages in the amount of \$3,539 but dismissed the claim made in respect of deterioration of health and cerebral injury, while making a provisional assessment of damages in respect of it in the amount of \$45,298.55. The decision at trial was affirmed in the Appeal Division.

*Held:* The appeal should be allowed.

It was apparent that the plaintiff appellant Hodgson who before the accident was a healthy 55-year old truck driver had, within 13 months, become totally unemployable and dependant upon medication to prevent him from having seizures. The evidence indicated that it was likely that these seizures were attributable to the head injury and there was no suggestion of any alternative cause. The inference to which the circumstances and other medical opinions gave rise was not neutralized by testimony of one doctor as to the “syncope of unknown ideology”.

**Workmen's Compensation Board, un corps constitué, et John Edward Hodgson (Demandeurs) Appelants;**

et

**James Allen Greer (Défendeur) Intimé.**

1973: les 7 et 8 novembre; 1973: le 21 décembre.

Présents: Les Juges Ritchie, Spence, Pigeon, Laskin et Dickson.

**EN APPEL DE LA DIVISION D'APPEL DE LA COUR SUPRÈME DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

*Appel—Cour suprême du Canada—Conclusions de fait concordantes de deux cours provinciales—La répugnance à modifier les conclusions est moindre lorsque les «faits» sont des déductions tirées d'opinions contradictoires de spécialistes.*

L'appellant John Edward Hodgson a subi des blessures dans une collision frontale entre le camion qu'il conduisait et un camion conduit par l'intimé. Il a fait à l'appelante, la Commission des accidents du travail, une demande d'indemnité pour les blessures subies. Sa réclamation a été acceptée et la commission est devenue subrogée dans les droits d'action contre l'intimé. La seule question a été celle de l'étendue des blessures subies par suite de l'accident. La preuve médicale a été contradictoire quant à l'origine des crises de l'appelant, qui au moment de l'accident était un homme très robuste et en bonne santé n'ayant jamais auparavant eu de crises ou d'étourdissements d'aucune sorte. Le juge de première instance a adjugé des dommages-intérêts au montant de \$3,539 mais a rejeté la réclamation relative à la détérioration de santé et à la lésion cérébrale bien qu'il ait provisoirement évalué les dommages y afférents à la somme de \$45,298.55. Le jugement de première instance a été confirmé par la Division d'appel.

*Arrêt:* Le pourvoi doit être accueilli.

Il était apparent que le demandeur appelant Hodgson, qui avant l'accident était un camionneur de 55 ans en bonne santé, est devenu dans l'espace de 13 mois absolument incapable de se trouver du travail et obligé de compter sur des médicaments pour ne pas avoir de crises. La preuve indique qu'il était vraisemblable que ces crises étaient imputables à la blessure à la tête et aucune autre cause n'a été évoquée. La déduction qui découle des circonstances et des autres opinions médicales n'a pas été neutralisée par la déposition d'un médecin au sujet de la «syncope d'origine inconnue».

The practice of this Court reflects a reluctance to interfere with concurrent findings of fact in two provincial courts but this does not apply with the same force to inferences drawn from conflicting professional opinions as it does to findings based on direct factual evidence.

*Montgomery & Co. Ltd. v. Wallace-James*, [1904] A.C. 73; *Dominion Trust Co. v. New York Life Insurance Co.*, [1919] A.C. 254 applied.

APPEAL from a judgment of the Supreme Court of New Brunswick, Appeal Division<sup>1</sup>, affirming a judgment of Barry J. at trial. Appeal allowed with costs.

*Levi E. Clain*, for the plaintiffs, appellants.

*John W. Turnbull*, for the defendant, respondent.

The judgment of the Court was delivered by

RITCHIE J.—This is an appeal from a judgment of the Appeal Division of the Supreme Court of New Brunswick (Bugold J.A. dissenting) which affirmed the judgment rendered at trial whereby Mr. Justice Barry had awarded total damages of \$3,539 in respect of injuries sustained by the appellant Hodgson in a motor vehicle accident, but dismissed the claim made in respect of the deterioration of Hodgson's health which he had sought to attribute to a head injury sustained in the same accident.

Notwithstanding his dismissal of the claim in respect of the cerebral injury complained of, the learned trial judge made a provisional assessment of damages in this regard in the amount of \$15,298.55 for special damages and \$30,000 for general damages.

The plaintiff-appellant, John Edward Hodgson, while driving a truck in the course of his employment in the early evening of December 29, 1967, was injured in a head-on collision involving the truck he was driving and a truck driven by James Greer, the defendant-respondent. Hodgson applied to the New Brunswick

La pratique de cette Cour témoigne d'une répugnance à modifier des conclusions de fait concordantes de deux cours provinciales, mais cette répugnance s'applique moins à des déductions tirées d'opinions contradictoires de spécialistes qu'à des conclusions fondées sur la preuve directe de certains faits.

Arrêts appliqués: *Montgomery & Co. Ltd. v. Wallace-James*, [1904] A.C. 73; *Dominion Trust Co. v. New York Life Insurance Co.*, [1919] A.C. 254.

POURVOI à l'encontre d'un arrêt de la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick<sup>1</sup> confirmant un jugement de première instance du Juge Barry. Pourvoi accueilli avec dépens.

*Levi E. Clain*, pour les demandeurs, appellants.

*John W. Turnbull*, pour le défendeur, intimé.

Le jugement de la Cour a été rendu par

LE JUGE RITCHIE—Le pourvoi est à l'encontre d'un arrêt de la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick (dissident, M. le Juge Bugold) confirmant le jugement de première instance de M. le Juge Barry, qui a adjugé des dommages-intérêts au montant total de \$3,539 pour des blessures subies par l'appelant Hodgson dans un accident de la route mais a rejeté la réclamation de ce dernier pour détérioration d'état de santé imputable, selon l'appelant, à une blessure à la tête subie lors de l'accident.

Malgré qu'il ait rejeté la réclamation relative à la lésion cérébrale dont s'est plaint l'appelant, le savant juge de première instance a évalué provisoirement les dommages y afférents, fixant les dommages spéciaux à \$15,298.55 et les dommages généraux à \$30,000.

Le demandeur-appelant, John Edward Hodgson, pendant qu'il conduisait un camion dans l'accomplissement de son travail, tôt dans la soirée du 29 décembre 1967, a subi des blessures dans une collision frontale entre le camion qu'il conduisait et un camion conduit par James Greer, le défendeur-intimé. Hodgson fit à la

<sup>1</sup> (1972), 5 N.B.R. (2d) 592.

<sup>1</sup> (1972), 5 N.B.R. (2d) 592.

Workmen's Compensation Board for compensation for the injuries he suffered in the collision; his claim was accepted, and the Board, under the provisions of s. 9(3) of *The Workmen's Compensation Act*, became subrogated to Hodgson's rights of action against the respondent for personal injuries. The respondent Greer has admitted liability, and the sole question before this Court is the extent of the injuries suffered by Hodgson as a result of the accident.

It is not disputed that as a result of the accident Hodgson sustained a cut on his forehead requiring four stitches, a fractured rib and dislocated shoulder resulting in a weakened right arm, and an arthritic condition of the chest wall, and that as a result of these injuries he was forced to remain at home for the four weeks following the accident. These are the injuries with respect to which judgment was awarded in the courts below, but both courts expressly excluded the claim based on the headaches, dizzy spells and seizures which Hodgson stated that he suffered from the time of the accident.

Before embarking on a more detailed consideration of the medical evidence, I think it desirable to point out that a paramount consideration in this case is that before the accident Hodgson was a "very robust and healthy man who testified that he had never experienced seizures or dizzy spells of any kind" and that this evidence is supported by that of his employer and his wife. The following excerpt from the evidence of Mr. Hodgson is to be read against this background:

Q. Let's discuss the problem with the blow that you received on the head. You say a month after the accident you had headaches?

A. I have had headaches and I have had a dizzy head. I can't explain it. It's always felt since the accident like just a fuzzy feeling in your head. It feels as though it's a dizziness in your head.

Commission des accidents du travail (Workmen's Compensation Board) du Nouveau-Brunswick une demande d'indemnité pour les blessures subies dans la collision; sa réclamation fut acceptée, et la Commission, en vertu des dispositions de l'art. 9, par. (3), du *Workmen's Compensation Act*, devint subrogée dans les droits d'action qu'Hodgson pouvait faire valoir contre l'intimé pour les blessures qu'il avait subies. L'intimé Greer a admis sa responsabilité, et la seule question dont cette Cour est saisie est celle de l'étendue des blessures subies par Hodgson par suite de l'accident.

Personne ne conteste que par suite de l'accident Hodgson a eu une coupure au front qui a exigé quatre points de suture, une côte fracturée, une luxation de l'épaule qui a eu comme résultat l'affaiblissement du bras droit, et des troubles arthritiques à la paroi thoracique; et que ces blessures ont eu pour résultat de le forcer à demeurer chez lui pendant les quatre semaines qui ont suivi l'accident. Ce sont là les blessures qui ont fait l'objet d'une adjudication dans les cours d'instance inférieure, mais les deux cours ont expressément exclu la réclamation fondée sur les maux de tête, les étourdissements et les crises dont Hodgson a déclaré souffrir depuis l'accident.

Avant de m'engager dans une étude plus détaillée de la preuve médicale, je crois souhaitable de signaler qu'une considération de première importance en l'espèce est qu'avant l'accident Hodgson était un «homme très robuste et en bonne santé qui a témoigné n'avoir jamais auparavant expérimenté de crises ou d'étourdissements d'aucune sorte» et que son témoignage est corroboré par son employeur et son épouse. L'extrait suivant de la déposition de M. Hodgson doit être lu dans ce contexte:

[TRADUCTION] Q. Parlons du problème relatif au coup que vous avez reçu sur la tête. Vous dites qu'un mois après l'accident vous avez eu des maux de tête?

R. J'ai eu des maux de tête et j'ai éprouvé un vertige dans la tête. Je ne puis expliquer cela. C'est toujours ce que je ressens depuis l'accident, comme une sensation de vertige dans la

Q. And you felt this during the first month after the accident did you say?

A. I felt that and my head ached.

Q. How about during the 12 months after the accident? What happened?

A. I went back to work the last of January—

So I went back to work but my head always ached. If I would bend over and pick up cases I would have these momentary black outs—like everything is all going black and you hang on until you straighten out again. I worked like that.

Q. What were these spells like that you speak of, Mr. Hodgson?

A. Well just like all dizzy.

Q. What do you mean "dizzy"? What about the objects surrounding you? What did they appear like?

A. Well the object around you don't move around but you just have this here feeling with your head—whatever it is. The doctor might be able to describe it. To me I would say my head feels like a bottle of pop fizzling.

COURT: How does that feel?

A. Well it's just bad, and I took these momentary blackouts . . .

Q. How many of these spells you're describing now, Mr. Hodgson, occurred during the 12 months after the accident?

A. These off balances—I have had three or four like off balances and these dizzy spells where everything would just take off—they happened two or three times a week. I still have them though. If I work a little too much I get it sometimes.

Hodgson appears to have consulted a Dr. A. D. Van Wart in January 23, 1969. This doctor was not available to give evidence but his medical report after his first examination of the patient begins as follows:

tête. C'est une impression de vertige dans la tête.

Q. Et c'est ce que vous avez ressenti durant le premier mois qui a suivi l'accident, avez-vous dit?

R. C'est ce que j'ai ressenti et j'ai eu mal à la tête.

Q. Et durant les douze mois après l'accident, que s'est-il passé?

R. Je suis retourné au travail le dernier jour de janvier—

Alors je suis retourné au travail mais j'avais toujours mal à la tête. Si je me penchais pour ramasser des caisses j'avais ces absences passagères—tout devient noir et il faut attendre avant de pouvoir se redresser. J'ai travaillé dans ces conditions.

Q. Qu'était-ce ce genre de crise dont vous parlez, M. Hodgson?

R. Bien, juste comme si j'étais tout étourdi.

Q. Que voulez-vous dire par «étourdi»? Qu'arrivait-il aux objets qui vous entouraient? Comment vous apparaissaient-ils?

R. Eh bien, les objets qui vous entourent ne se déplacent pas mais vous avez juste cette sensation dans la tête—quelle qu'elle puisse être. Le médecin est peut-être capable de la décrire. Pour moi, je dirais que je me sens comme si ma tête était une bouteille d'eau gazeuse qui pétille.

LA COUR: Comment se sent-on alors?

R. Eh bien c'est désagréable, et j'ai eu ces absences passagères . . .

Q. Combien y en a-t-il eu de ces étourdissements que vous décrivez maintenant, M. Hodgson, durant les douze mois qui ont suivi l'accident?

R. Ces pertes d'équilibre—j'ai eu trois ou quatre fois ce genre de perte d'équilibre et j'ai eu ces étourdissements où tout part—c'est arrivé deux ou trois fois par semaine. J'en ai encore cependant. Si je travaille un peu trop, j'en ai parfois.

Hodgson paraît avoir consulté un docteur A. D. Van Wart le 23 janvier 1969. Ce médecin n'était pas disponible et il n'a pas témoigné mais son rapport médical, après son premier examen du malade, commence ainsi:

Car accident Dec. 29/67 unconscious . . . Has been suffering from frontal headache and black outs since that time. One bad black out treated by me on Jan. 23/69.

On February 11, 1969, some 13 months after the accident, Hodgson suffered a more severe attack during which he lost consciousness and, as his wife describes it:

I said 'John are you all right' and he didn't answer. Then I got up off the chesterfield and I ran over to him and he gave three twitches and then he stopped. I knew he was unconscious but he was just sort of limp. So I called my son. . . . We worked with him but he was quite a while before he came to—around 10 or 15 minutes before he came to and when he did come my son had already called Dr. Van Wart and he said to leave him where he was on the floor.

Dr. Van Wart had the patient admitted to hospital for three days after this attack and then referred him to Dr. Keith Seamans, a neurologist, for investigation and the latter doctor placed him in hospital for a period of some two weeks during which extensive tests were carried out to determine the cause of the seizures.

In view of the findings of the Appeal Division, I think it is desirable to reproduce Dr. Seaman's evidence as to the nature of the tests which were carried out with the assistance of Dr. Joseph Arditti, a neurosurgeon. Dr. Seaman testified as follows:

- Q. And do you know how long he spent in the hospital there?
- A. If I might just refer to my notes. 26th of February to the 14th of March.
- Q. Would you please describe to the Court your examination at that time that you performed on Mr. Hodgson, and the results?
- A. I did a neurological examination and general physical examination and the results were entirely within normal limits.
- Q. What symptoms were indicated at that time?
- A. He gave a history of having a seizure as already described by the witness. I have nothing further to add to that.

[TRADUCTION] Accident d'automobile, 29 décembre 1967, inconscient . . . A souffert de mal de tête frontal et d'absences depuis ce temps. Une sérieuse absence fut traitée par moi le 23 janvier 1969.

Le 11 février 1969, quelque treize mois après l'accident, Hodgson a subi une attaque plus sérieuse au cours de laquelle il a perdu connaissance et dont sa femme fait la description suivante:

[TRADUCTION] J'ai dit: «John, te sens-tu bien» et il n'a pas répondu. Alors je me suis levée du chesterfield et j'ai couru à lui et il a eu trois soubresauts puis il s'est arrêté. Je savais qu'il était inconscient mais il était en quelque sorte affaissé. Alors j'ai appelé mon fils. . . . Nous nous sommes affairés auprès de lui mais il n'est revenu à lui qu'après un certain temps—environ dix ou quinze minutes—and quand il est revenu à lui, mon fils avait déjà appelé le Dr Van Wart et celui-ci avait dit de le laisser où il était sur le plancher.

Le Dr Van Wart a fait hospitaliser le malade pendant trois jours après cette attaque et puis il l'a envoyé consulter le Dr Keith Seamans, un neurologue, pour étude de son cas; ce dernier a fait hospitaliser le malade pour une période d'environ deux semaines pendant lesquelles on lui a fait subir des examens en profondeur pour déterminer la cause des crises.

Vu les conclusions de la Division d'appel, je crois souhaitable de reproduire la déposition du docteur Seamans sur la nature des examens qui furent entrepris avec l'assistance du Dr Joseph Arditti, un neurochirurgien. Le Dr Seamans a témoigné dans les termes suivants:

- [TRADUCTION] Q. Savez-vous combien de temps il a passé à l'hôpital?
- R. S'il m'est permis de consulter mes notes—du 26 février au 14 mars.
- Q. Voulez-vous s'il vous plaît décrire à la Cour le genre d'examen que vous avez fait subir à ce moment-là à M. Hodgson, et les résultats?
- R. J'ai fait un examen neurologique et un examen général et les résultats ont été entièrement dans les limites de la normale.
- Q. Quels symptômes avez-vous relevés à l'époque?
- R. Il a fait état d'une crise qu'il a eue, qui a déjà été décrite par le témoin. Je n'ai rien à ajouter à cela.

Q. What tests did you perform?

A. We did the usual base line neurology tests such as skull x-ray, brain scan, pneumoencephalogram and electroencephalogram.

Q. And what were the readings on the E.E.G. I believe you call it? Were they normal?

A. The first E.E.G. was normal. On the second one there was a slight abnormality, I believe, over the right frontal region. It was a very minimal abnormality.

Q. And did you do a pneumoencephalogram?

A. Yes. I did.

Q. What were the results of that test?

A. The results of this test showed there was no space occupying lesion such as subdural hematoma. May I be able to comment on the radiologists report?

COURT: Yes.

A. The report showed there was a degree of cerebro atrophy.

Q. As a result of the examinations that you performed, Dr. Seamans, what was your professional diagnosis of Mr. Hodgson's medical condition at that time?

A. The only conclusion that one could draw from the history, the absence of any positive neurological features, or in the absence of very minimal findings on the investigation, one would have to come down to the conclusion that he suffered from a syncope of unknown ideology.

It later appears that the doctor employed the term "syncope" as being descriptive of fainting spells.

Dr. Arditti, who participated in the neurological examination, gave the following evidence:

Q. Tell us your judgment on the total examination, the history and the examination.

A. On the history I, and the other colleagues, thought the patient was having some sort of seizures which consisted of one major passing out spell which the patient described while he was on the chair, and subsequently smaller seizures which were not associated with the pass-

Q. Quels sont les tests que vous lui avez fait subir?

R. Nous avons procédé aux tests neurologiques de base habituels, tels que: radiographie crânienne, exploration cérébrale, pneumo-encéphalogramme et électro-encéphalogramme.

Q. Et qu'avez-vous trouvé à la lecture du E.E.G. Je crois que c'est comme cela que vous lappelez? Était-il normal?

R. Le premier E.E.G. était normal. Le second a révélé une légère anomalie, je crois, au-dessus de la région frontale droite. C'était une anomalie très minime.

Q. Et avez-vous fait un pneumo-encéphalogramme?

R. Oui, j'en ai fait un.

Q. Quels furent les résultats de cet examen?

R. Les résultats de cet examen montrent qu'il n'y avait pas de lésion causant épanchement ou intumescence, comme un hématome sous-dural. Puis-je faire des commentaires sur le rapport des radiologistes?

LA COUR: Oui.

R. Le rapport a montré un certain degré d'atrophie cérébrale.

Q. En conséquence des examens que vous avez effectués, Dr. Seamans, quel a été votre diagnostic professionnel sur l'état de M. Hodgson à ce moment-là?

R. La seule conclusion qu'on puisse tirer du passé médical, de l'absence d'indications neurologiques positives, ou en l'absence de découvertes très minimes au cours de l'enquête, il ne reste plus qu'à conclure qu'il a subi une syncope d'origine inconnue.

On voit plus loin que le médecin a employé le mot «syncope» comme descriptif d'évanouissements.

Le Dr. Arditti, qui a pris part à l'examen neurologique, a donné le témoignage suivant:

[TRADUCTION] Q. Dites-nous quel jugement vous portez sur l'examen total, le passé médical et l'examen.

R. Sur le passé médical, moi-même et les autres collègues avons pensé que le malade avait des crises de quelque sorte consistant en un évanouissement majeur que le malade a décrit pendant sa déposition, et subséquemment en de moindres crises sans rapport avec les évanouis-

ing out spells, and there was no manifestations such as twitching of any of his extremities. We thought these were one sort of seizures.

Q. *Did you agree with the medication prescribed by Dr. Seamans in 1969?*

A. *Yes.*

Q. *What type of medication was it, Doctor?*

A. *He was on dilantin—100 milligrams three times a day, and phenobarbital—60 milligrams at two times. These medications are given to prevent further seizures.*

Q. Doctor, you're familiar with the condition post traumatic epilepsy?

A. *Yes.*

Q. Would you please describe in layman's terms what that is?

A. *Post traumatic seizures—better word for epilepsy. Post traumatic seizures occur after the patient sustains head injury. This could be a closed or open head injury.*

The italics are my own.

Approximately one month after the February seizure, Dr. Van Wart further examined Hodgson and his written report reads as follows:

Feb. 11, 1969. Grand Mal seizure. Has been investigated in detail by Dr. Keith Seamans, Saint John, N.B.

Cannot now be allowed to drive a car (works as a truck driver) therefore unemployable.

While some of the medical evidence is somewhat vague, it is nevertheless apparent from the medication prescribed and the opinions expressed that Hodgson, who before the accident was a healthy 55-year old truck driver, had, within 13 months, become totally unemployable and dependant upon medication to prevent him from having seizures of some kind.

Hodgson was also examined by Dr. Hector MacKinnon a specialist in internal medicine whose examination was chiefly devoted to determining the cause of his chest problems, but it is interesting to note that this doctor gave the following opinion:

sements et sans signes extérieurs comme des secousses aux extrémités. Nous avons cru que ces dernières étaient d'un genre particulier.

Q. *Approuvez-vous la médication prescrite par le Dr' Seamans en 1969?*

R. *Oui.*

Q. *Quel genre de médication était-ce, Docteur?*

R. *Il prenait du «dilantin»—100 milligrammes trois fois par jour, et du phénobarbital—60 milligrammes, deux fois. Ces médicaments sont donnés pour prévenir de nouvelles crises.*

Q. Docteur, vous connaissez bien les symptômes d'épilepsie post-traumatique?

R. *Oui.*

Q. Voulez-vous les décrire pour un profane.

R. Les crises post-traumatiques—c'est un meilleur terme pour l'épilepsie. Les crises post-traumatiques se produisent après que le malade a subi une blessure à la tête. Il peut s'agir de blessure ouverte ou fermée.

J'ai mis des mots en italique.

Environ un mois après la crise du mois de février, le Dr' Van Wart a de nouveau examiné Hodgson et son rapport écrit se lit comme suit:

[TRADUCTION] Le 11 février 1969. Crise de grand mal. A été examiné en détail par le docteur Keith Seamans, de Saint-Jean (N.-B.).

Il ne peut lui être permis de conduire un véhicule automobile (il travaille comme camionneur); il ne pourra, par conséquent, se trouver du travail.

Bien que certains des témoignages médicaux soient quelque peu vagues, il appert néanmoins de la médication prescrite et des opinions exprimées que Hodgson, qui avant l'accident était un camionneur de 55 ans en bonne santé, était devenu, dans l'espace de treize mois, absolument incapable de se trouver du travail, et devait compter sur des médicaments pour ne pas avoir de crises d'un genre quelconque.

Hodgson a aussi été examiné par le Dr' Hector MacKinnon, un spécialiste en médecine interne, dont l'examen fut consacré surtout à déterminer la cause des problèmes thoraciques du malade, mais il est intéressant de signaler que ce médecin a donné l'opinion suivante:

My opinion was that the spells which he described, starting with nausea and dizziness, were true epileptic form seizures. This is what was established on the basis of my examination, as I had known nothing of Dr. Seaman's examination. I had no evidence of this.

And he later was asked:

- Q. What other of the findings that you made are compatible with the injury that he received in the motor vehicle accident on December 29, 1967?
- A. The anxiety attacks and probably what I interpreted as being the epileptic form seizures.

On May 15, 1970, Hodgson was examined by a medical panel set up by the Workmen's Compensation Board and consisting of Dr. Arditti as Chairman and Doctors Seamans and Heuff (also a neurosurgeon). After a lengthy consideration this panel gave the unanimous opinion to the Board that it was likely that the post traumatic seizures of Hodgson were caused by the blow to his head in the accident and the panel agreed with the medication prescribed by Dr. Seamans and Dr. Arditti the year before to prevent further seizures and did not discontinue it. In this regard, Dr. Arditti was asked:

- Q. And finally, Doctor, what is the connection between the blow on the head that he received in the accident on December 29, 1967, as described in Court today, and as you examined him previously—what is the connection between that blow and the post traumatic seizures that he is now having?

A. It is likely the seizures that he is having are due to the blow he sustained.

- Q. Is that the opinion you confirmed as chairman of the medical review board?

A. This was the general opinion of the three doctors that were serving.

Mr. Turnbull: Well it's your opinion.

A. No.

Mr. Turnbull: Are you speaking for the others too?

A. Yes.

[TRADUCTION] J'étais d'avis que les crises qu'il décrivait, commençant par des nausées et une sensation de vertige, étaient de vraies crises d'ordre épileptique. C'est ce que j'ai établi par suite de mon examen, vu que je ne connaissais rien de l'examen fait par le Dr. Seamans. Je n'en savais rien.

Et plus tard on lui a demandé:

[TRADUCTION] Q. Parmi les autres constatations que vous avez faites, quelles sont celles qui, également, sont compatibles avec la blessure qu'il a reçue dans l'accident d'automobile du 29 décembre 1967?

R. Les crises d'anxiété et probablement ce que j'ai interprété comme des crises d'ordre épileptique.

Le 15 mai 1970, Hodgson fut examiné par un comité médical mis sur pied par la Commission des accidents du travail et qui se composait du Dr. Arditti comme président, du Dr. Seamans et du Dr. Heuff (un neurochirurgien lui-aussi). Après une étude prolongée, ce comité, à l'unanimité, a donné à la Commission l'avis que, vraisemblablement, les crises post-traumatiques de Hodgson étaient la conséquence du coup qu'il avait reçu à la tête dans l'accident, et le comité a approuvé la médication prescrite par le Dr. Seamans et le Dr. Arditti l'année précédente pour prévenir d'autres crises et n'a pas discontinué les médicaments. A cet égard, on a demandé au Dr. Arditti:

[TRADUCTION] Q. Et finalement, Docteur, quel est le rapport entre le coup qu'il a reçu sur la tête dans l'accident du 29 décembre 1967, tel que décrit en Cour aujourd'hui et comme vous l'avez examiné antérieurement - quel est le rapport entre le coup et les crises post-traumatisques qu'il a maintenant?

R. Il est vraisemblable que les crises qu'il a maintenant sont dues au coup qu'il a reçu.

Q. Est-ce l'avis que vous avez confirmé à titre de président du conseil médical de révision?

R. C'était l'opinion générale des trois médecins qui en faisaient partie.

M. Turnbull: C'est-à-dire que c'est votre opinion.

R. Non.

M. Turnbull: Parlez-vous aussi au nom des autres?

R. Oui.

I take this to mean that the general opinion of the doctors sitting on that Board was that it was likely that the seizures then being suffered by Hodgson were due to the blow he sustained in the accident.

In considering the reasons for judgment delivered by Limerick J.A. on behalf of the Appeal Division, I think it important to note that the opinion of this panel of doctors is described as follows:

Dr. Seamans, Dr. Arditti and Dr. Heuff, the last two being neurosurgeons, sat as a panel for the Workmen's Compensation Board and unanimously expressed to the Board an opinion that the seizures Hodgson was having were due to the blow he sustained in the car accident.

This opinion was given to the Board by the panel without benefit of clinical examination or tests.

It will be seen from the lengthy quotation which I have made from the evidence of Dr. Seamans that both he and Dr. Arditti had participated in the clinical examination of Hodgson commencing on February 14, 1969 and continuing for a period of some two weeks during which extensive tests were made and following which medication was prescribed and the patient was advised that he could no longer drive.

With the greatest respect for the views expressed by the Appeal Division, I am unable to escape the conclusion that due weight was not given to the joint opinion expressed in May 1970 by the three doctors who sat on the panel to advise the Workmen's Compensation Board, two of whom conducted the examination in February 1969.

The Appeal Division also made the finding that Dr. MacKinnon testified "... that all of Hodgson's dizzy spells except that on February 11, 1969 were due to this heart condition, which was not attributable to the accident. The other medical evidence concurs in this opinion or does not dispute it." It is difficult to understand this finding having regard to the opinion expressed by Dr. MacKinnon to which I have

Cela signifie, d'après moi, que l'opinion générale des médecins faisant partie de ce conseil était que les crises que subissait alors Hodgson étaient dues vraisemblablement au coup qu'il avait reçu dans l'accident.

En étudiant les motifs de jugement rédigés au nom de la Division d'appel par M. le Juge d'appel Limerick, je crois important de signaler que l'opinion de ce comité de médecins est décrite comme suit:

[TRADUCTION] Le Dr Seamans, le Dr Arditti et le Dr Heuff, ces deux derniers étant des neurochirurgiens, ont siégé en comité pour la Commission des accidents du travail et ils ont exprimé à l'unanimité à la Commission l'opinion que les crises qu'avait Hodgson étaient dues au coup qu'il avait subi dans l'accident de la route.

Cette opinion a été donnée à la Commission par le Comité sans le bénéfice d'exams ou de tests cliniques.

On verra d'après le long extrait que j'ai tiré du témoignage du Dr Seamans que lui et le Dr Arditti ont pris part à l'examen clinique de Hodgson qui a commencé le 14 février 1969 et s'est poursuivi pendant une période de deux semaines environ, pendant laquelle de nombreux tests furent faits et après laquelle une médication fut prescrite et le patient informé qu'il ne pourrait plus conduire.

Avec le plus grand respect pour les vues exprimées par la Division d'appel, il m'est impossible d'éviter la conclusion que toute l'importance voulue n'a pas été accordée à l'opinion exprimée conjointement en mai 1970 par les trois médecins qui faisaient partie du comité chargé de conseiller la Commission des accidents du travail, deux d'entre lesquels avaient procédé à l'examen du mois de février 1969.

La Division d'appel a aussi tiré la conclusion que le Dr MacKinnon a déposé [TRADUCTION] « . . . que tous les étourdissements de Hodgson, sauf celui du 11 février 1969, étaient dûs à ce trouble cardiaque, lequel n'était pas imputable à l'accident. Les autres témoignages médicaux souscrivent à cette opinion ou ne la conteste pas.» Il est difficile de comprendre cette conclusion vu l'opinion précitée du Dr MacKinnon,

already made reference, that the spells which Hodgson described, starting with nausea and dizziness, were "true epileptic form seizures".

In the course of his reasons for judgment, Mr. Justice Limerick also makes the following observation:

None of the experts at trial expressed a firm opinion that the 'syncope' of February 11, 1969 was caused by the accident. The opinion of the panel as such was of necessity at that time based on the history of no such previous attack or syncope.

This is a clear reference to the fact that Dr. Seamans had made a memo in Hodgson's case history indicating a seizure of some sort at the age of one or two years. He was unable to confirm the source of this information and it can be taken to be unlikely that it emanated from Hodgson. This evidence was discounted in a later paragraph of Mr. Justice Limerick's judgment, but it nevertheless appears to have contributed to his mistrust of the report made by the panel of doctors to the Workmen's Compensation Board.

It is true that the evidence given by the doctors at trial, some of whom had been advisers to the Workmen's Compensation Board, can be said to have been vague and evasive in some areas, but there appears to be no doubt that they agreed that at least from February, 1969, Hodgson was suffering from "seizures".

At the trial Dr. Seamans retreated from the stand with which he appears to have concurred as a member of the panel to the position that the patient "suffered from a syncope of unknown ideology", but Dr. Arditti attributed the "likely" origin of the seizures to the trauma resulting from the blow sustained in the accident. Dr. Heuff, considering Hodgson's condition before and after the accident, found a strong historical connection between the seizures and the blow, but felt that the tests made after Hodgson had been taking the prescribed medication tended to negative any finding of cerebral seizures.

selon qui les crises que Hodgson a décrites, commençant par des nausées et une sensation de vertige, sont «de vraies crises d'ordre épileptique».

Au cours de ses motifs, M. le Juge Limerick fait aussi l'observation suivante:

[TRADUCTION] Aucun des experts au procès n'a exprimé d'opinion ferme que la «syncope» du 11 février 1969 découlait de l'accident. L'opinion du comité en tant que tel était de toute nécessité à cette époque basée sur un passé médical vierge de toute attaque ou syncope de ce genre.

Cela est clairement une allusion au fait que le Dr Seamans avait versé au dossier médical de Hodgson une note faisant état d'une crise de quelque sorte subie à l'âge d'un an ou deux. Il a été incapable de confirmer la source de ce renseignement qui, on peut le penser, n'émane vraisemblablement pas d'Hodgson. Cette preuve a été rejetée dans un alinéa suivant du jugement de M. le Juge Limerick, mais elle paraît néanmoins avoir contribué à sa méfiance au sujet du rapport fait par le comité de médecins à la Commission des accidents du travail.

Il est vrai que les médecins au procès, dont certains avaient été conseillers auprès de la Commission des accidents du travail, ont fourni des témoignages qui peuvent être qualifiés de vagues et évasifs en certains domaines, mais il ne paraît pas y avoir de doute qu'ils étaient d'accord pour dire que, depuis février 1969 au moins, Hodgson subissait des «crises».

Au procès, le Dr Seamans s'est détaché de la position à laquelle il paraît avoir donné son adhésion comme membre du comité et il a adopté la position que le malade «souffrait d'une syncope d'origine inconnue», mais le Dr Arditti a dit qu'il était «vraisemblable» que les crises étaient dues au traumatisme résultant du coup subi dans l'accident. Le Dr Heuff, après avoir considéré l'état de Hodgson avant et après l'accident, a trouvé un fort lien historique entre les crises et le coup, mais il a pensé que les tests faits après qu'Hodgson eut commencé à prendre les médicaments prescrits tendent à réfuter

The evidence disclosed that Hodgson was in robust health until the accident in which he sustained a severe blow on the head and that he thereafter suffered from seizures of varying intensity culminating in a severe attack in February 1969. At least one doctor considered it "likely" that the seizures were attributable to the head injury and there was no suggestion whatever of any alternative cause. I do not think that Dr. Seamans' testimony as to the "syncope of unknown ideology" constituted any evidence to neutralize the inference to which the circumstances and other medical opinions give rise, namely, that the seizures were the result of a trauma caused by the blow on the head sustained in the accident. I am accordingly in agreement with the dissenting opinion of Mr. Justice Bugold in the course of which he says:

However, with respect to the question of damages raised by the appellants, it seems to me, with all due deference, that the probabilities of the plaintiff John Edward Hodgson suffering a seizure directly related to the trauma sustained in the collision outweigh the probabilities that the condition is attributable to another cause of which there is no evidence. I have carefully considered the conflicting medical evidence and, in my opinion the preponderance of evidence points to the conclusion that Hodgson's cerebral condition is directly related to the trauma sustained in the accident.

I appreciate that this conclusion differs from that reached by the trial judge and two of the three judges sitting in the Appeal Division, but no question arises as to the veracity of the witnesses and the judgment of the majority of the Appeal Division is based on inferences drawn from conflicting medical opinion so that this is a case which appears to me to be governed by the language used by Lord Halsbury in *Montgomery & Co. Ltd. v. Wallace-James*<sup>2</sup>, at p. 75, which was affirmed by the Privy Council in *Dominion Trust Co. v. New York Life Insur-*

toute conclusion concluant à l'existence de crises cérébrales.

La preuve a révélé que Hodgson a eu une santé robuste jusqu'à ce qu'il reçoive dans l'accident un grave coup à la tête, et qu'à compter de l'accident il a été victime de crises d'inégale intensité qui ont atteint leur paroxysme dans une grave attaque subie en février 1969. Au moins un médecin a considéré qu'il était «vraisemblable» que les crises étaient imputables à la blessure à la tête, et aucune opinion n'a été avancée en faveur d'une autre cause. Je ne crois pas que la déposition du Dr Seamans au sujet de la «syncope d'origine inconnue» constitue une preuve qui neutralise la déduction qui découle des circonstances et des autres opinions médicales, soit la déduction suivant laquelle les crises étaient le résultat d'un traumatisme causé par un coup sur la tête reçu dans l'accident. Je souscris par conséquent à l'avis dissident de M. le Juge Bugold, qui a dit notamment ceci:

[TRADUCTION] Cependant, au sujet de la question des dommages soulevée par les appellants, il me semble, en toute déférence, que les probabilités d'une relation directe entre les crises du demandeur John Edward Hodgson et le traumatisme subi dans la collision l'emportent dans les probabilités d'une relation entre ces crises et une cause autre à l'égard de laquelle il n'existe aucune preuve. J'ai examiné soigneusement les preuves médicales contradictoires et, à mon avis, la prépondérance de la preuve porte à conclure que les troubles cérébraux de Hodgson sont directement reliés au traumatisme qu'il a subi dans l'accident.

Je sais que cette conclusion diffère de celle tirée par le juge de première instance et deux des trois juges de la Division d'appel, mais la question de la véracité des témoins ne se pose pas et le jugement majoritaire de la Cour d'appel se fonde sur des déductions tirées d'opinions médicales contradictoires de sorte qu'il s'agit d'une cause qui me paraît régie par les termes employés par Lord Halsbury dans l'arrêt *Montgomery & Co. Ltd. v. Wallace-James*<sup>2</sup>, à la p. 75, que le Conseil privé a sanctionnés dans *Dominion Trust Co. v. New York Life Insurance*

<sup>2</sup> [1904] A.C. 73.

<sup>2</sup> [1904] A.C. 73.

*ance Co.*<sup>3</sup>, at p. 257. Lord Halsbury said in part: . . . where no question arises as to truthfulness, and where the question is as to the proper inferences to be drawn from truthful evidence, then the original tribunal is in no better position to decide than the judges of the Appellate Court.

In my opinion, the practice of this Court, which reflects a reluctance to interfere with concurrent findings of fact in two provincial courts, does not apply with the same force to inferences drawn from conflicting professional opinions as it does to findings based on direct factual evidence.

For all these reasons I would allow this appeal and direct that the appellants recover from the respondent damages in respect of the deterioration in Mr. Hodgson's health which I find to have been the result of the head injury which he received in the collision with the motor vehicle operated by the respondent. I adopt the assessment of damages made in this regard by the learned trial judge and in the result the judgment of the Appeal Division is varied by increasing the damage award to the appellants by \$45,298.55.

The appellants will have their costs throughout.

*Appeal allowed with costs.*

*Solicitors for the appellants: McKelvey, Macaulay, Machum & Fairweather, Saint John.*

*Solicitors for the respondent: Palmer, O'Connell, Leger, Turnbull & Turnbull, Saint John.*

*Co.*<sup>3</sup> à la p. 257. Lord Halsbury a dit en partie: [TRADUCTION] . . . lorsque la question de la sincérité ne se pose pas, et qu'il s'agit de savoir quelles déductions doivent être tirées de témoignages sincères, alors le premier tribunal n'est pas en meilleure position pour décider que les juges de la cour d'appel.

A mon avis, la pratique de cette Cour, qui témoigne d'une répugnance à modifier des conclusions de fait concordantes de deux cours provinciales, ne s'applique pas avec la même vigueur à des déductions tirées d'opinions contradictoires de spécialistes qu'à des conclusions fondées sur la preuve directe de certains faits.

Pour tous ces motifs, je suis d'avis d'accueillir le pourvoi et d'ordonner que les appellants recourent des dommages-intérêts de l'intimé pour la détérioration de la santé de M. Hodgson, que je conclus être le résultat de la blessure à la tête subie dans la collision avec le véhicule automobile conduit par l'intimé. J'adopte l'évaluation des dommages faite à cet égard par le savant juge de première instance et l'arrêt de la Division d'appel est donc modifié de façon à augmenter de \$45,298.55 le montant de l'indemnité accordée aux appellants.

Les appellants ont droit à leurs dépens dans toutes les cours.

*Appel accueilli avec dépens.*

*Procureurs des appellants: McKelvey, Macaulay, Machum & Fairweather, Saint John.*

*Procureurs de l'intimé: Palmer, O'Connell, Leger, Turnbull & Turnbull, Saint John.*

---

<sup>3</sup> [1919] A.C. 254.

---

<sup>3</sup> [1919] A.C. 254.